

RÈGLEMENT GRAPHIQUE – plan général
– Aléa inondation

Echelle : 1 / 8000

Historique de l'élaboration du PLU :

Mis en révision le ----- 21 janvier 2009
 PADD débattu le ----- 16 octobre 2012
 Document arrêté le ----- 20 Mars 2018
 Document approuvé le ----- 14 Mai 2019



CYCLADES
 Espace Wagner
 10 Rue du Lieutenant Parayre
 13 290 AIX-EN-PROVENCE



NATURALIA - AGENCIE Rhône-Provence
 Site Agropac
 Rue Lawrence Durrell BP 31 285
 84 911 AVIGNON

Légende

- Limite communale
- Parcelle
- Bâti
- UA Limite du zonage

Éléments remarquables du patrimoine au titre des articles L151-19 et L151-23 du code de l'urbanisme

- ★ Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- ♦ Capitelles
- Sentiers des capitelles
- Ripisylve

Emplacements réservés au titre de l'article L151-41

- Emplacements réservés au titre de l'article L151-41-1 à 3° du code de l'urbanisme
- Emplacements réservés au titre de l'article L151-41-4° du code de l'urbanisme

Autres éléments réglementaires

Linéaire de diversité commerciale et économique au titre de l'article L151-16 du code de l'urbanisme

Secteur de projet au titre de l'article L151-41-5° du code de l'urbanisme

Périmètre de 100 m autour de la station d'épuration au titre de l'article 6 de la loi du 21 Juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et non collectif

Espaces boisés classés au titre de l'article L113-1 du code de l'urbanisme

Secteur de mixité sociale au titre de l'article L151-15 du code de l'urbanisme

Délocalisations

Périmètre d'OAP

Zone non aéficandi

Marges de recul

Aléa inondation

- | |
|-----------|
| ■■■ F-NU |
| ■■■ F-U |
| ■■■ F-Ucu |
| ■■■ Fd |
| ■■■ M-NU |
| ■■■ M-U |
| ■■■ M-Ucu |
| ■■■ R-NU |
| ■■■ R-U |
| ■■■ R-Ucu |

